

# Frais généraux | 2018

## Inscription | Septembre



Chers Parents,

Après avoir pris connaissance du document explicatif relatif aux frais scolaires, nous vous demandons à présent de remplir le tableau ci-dessous. Ce document sera réclamé le 10 ou le 11 septembre 2018 lors du passage de votre enfant aux « frais généraux ». C'est sur base de ce document que sera établie la facture des frais généraux. Nous insistons sur le fait que votre engagement influence les choix budgétaires de l'école pour l'année à venir.

Si vous rencontrez un problème d'ordre financier, n'hésitez pas à prendre directement contact avec Monsieur Philippe Zuyderhoff, économiste ou Madame Elodie Vandingenen, économiste ad interim au 02 374.58.40 (taper 2 pour l'économat puis taper 1 pour l'économiste). La confidentialité est garantie.

En vous remerciant d'avance pour votre participation et votre collaboration à nos projets pour le bien-être pédagogique de vos enfants, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

La direction et L'économat

Nom de l'élève : .....	Classe en 2018-2019 : .....
------------------------	-----------------------------

Frais scolaires autorisés et frais volontaires							
a) Forfait photocopies <i>Indiquer le montant correspondant à l'année d'étude</i>	G1	G2	G3	G4	G5	G6	
	55 €	55 €	60 €	60 €	63 €	63 €	..... €/an
b) Activités sportives dans le cadre du cours d'Education Physique. <b>Montant coché d'office</b>	<input checked="" type="checkbox"/>						39 €/an
c) Activités culturelles <b>Pour le degré différencié et Technique de Qualification uniquement, indiquer le montant correspondant</b>	Technique Qualification				30 €		O ..... €/an
	1 <sup>re</sup> Différenciée				25 €		
	2 <sup>e</sup> Différenciée				60 €		
d) Activités organisées durant les temps de midi (sport, jeu d'échecs, couture...)	Projet d'école						O 25 €/an
e) Activités périscolaires (compétitions sportives et intellectuelles)	Projet d'école						O 20 €/an
f) Accès au CMM (prêts de livres, photocopieuses, réseau internet...)	Projet d'école						O 30 €/an
g) Participation volontaire	Projet d'école						O .....€
<b>Total</b>							.....€

**Veillez apposer la mention manuscrite « Lu et approuvé »**

Date

.....

Signature

Les factures de l'école seront acquittées dans les 30 jours de la date de la facturation. Toute facture impayée sera soumise de plein droit et sans mise en demeure à un intérêt moratoire avec un minimum de 12 % par an à compter de la date de facture. En outre, un dédommagement sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure. Ce dédommagement ne sera en aucun cas inférieur à 15 % du montant des factures ni inférieur à 50,00 €. Toute facture impayée à l'échéance rend, de plein droit et sans mise en demeure, l'ensemble des factures impayées, même non échues, immédiatement exigibles.

Toutes les factures échues non payées seront transmises à notre société de recouvrement de dettes, TCM BELGIUM.